



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 16 juin 2022 à 15 heures 30 sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Proposition de réforme du statut des artistes – suivi de l'avis n° 2.257

Le Conseil a une analyse très critique sur le contenu des textes législatifs et réglementaires dont il est saisi visant à mettre en œuvre la réforme du statut de l'artiste. Ces textes nécessitent d'être revus afin de tenir compte des nombreuses réserves qu'il formule dans le présent avis et dans son avis antérieur n° 2.257.

Les réserves qu'il formule concernent la procédure suivie pour la réforme, l'architecture globale de la réforme et de manière plus détaillée, la Commission du travail des arts, la notion de travailleur des arts, l'attestation du travail des arts, le statut en matière de chômage, et enfin, le régime des prestations en arts amateurs.

Il a, en outre, donné délégation aux comités de gestion de l'ONEM et de l'ONSS pour qu'ils se prononcent respectivement sur le détail des dispositions relatives au chômage et sur l'instauration d'une co-tisation de solidarité dans le chef des donneurs d'ordre, qui relèvent respectivement du champ de compétence des instances concernées.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).